

République Française

Département de la Vienne

Commune de La Chaussée

4, rue de Saint Jean de Sauves

86330 LA CHAUSSEE

05 49 22 73 67



Le Maire

Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} mars 2021

Régulièrement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 1^{er} mars 2021 à 19h45.

Après en avoir délibéré, le conseil valide le lieu de réunion temporaire, en l'occurrence la salle des fêtes municipale, ainsi que les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires pour permettre d'assurer la publicité des débats et le huis clos.

Sont présents : M. LEGRAND, Maire, Mme CHAUVET 1^{ère} adjointe, M. BERT, 2^{ème} adjoint, et les conseillers municipaux suivants : Mme TALBOT, Mme DORIOL, Mme MANCEAU, MM BOULE, GIROIRE, POTTIER.

Absents excusés : M. RUTALT (pouvoir à M. BERT) et M. TARAMELLI (pouvoir à Mme TALBOT).

Assiste : Mme BOUCHÉ, secrétaire de mairie

Approbation et vote compte de gestion et compte administratif 2020.

Après avoir reçu toutes les explications nécessaires, le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2020. (M LEGRAND n'a pas pris part au vote)

L'ensemble de la comptabilité est accessible à tous les habitants en mairie, sur simple demande.

Section de fonctionnement :

dépenses : voté : 283 117,70 € - réalisé : 153 995,91€ soit 54.39 %

recettes : voté : 283 117,70 € - réalisé : 299 996,78€ soit 106 %

Section d'investissement :

dépenses : voté : 150 204,71 € - réalisé : 80 067.59€ soit 53.31 %

recettes : voté : 150 204.71 € - réalisé : 93 227,01€ soit 62.67 %

Restes à réaliser : dépenses : 18 186.74 € recettes : 13 439.28 €

Affectation du résultat 2020 : 146 000.87€

Délibération votée à l'unanimité.

Approbation et vote du budget primitif 2021 :

Après avoir reçu toutes les explications, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021, à savoir :

Section de fonctionnement : 295 409.47€

Section d'investissement : 134 289.69€

Résultat consultation porte des toilettes extérieures devant être remplacée :

3 devis ont été établis :

Sté IMC pour un montant de 1202,52€ ttc

Sté BOURDON pour un montant de 1563,13€ ttc

Sté PIPELIER pour un montant de 1399,20€ ttc

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité pour le devis présenté par la Sté IMC.

Remplacement du matériel agricole communal (tracteur et broyeur) :

Eu égard au vieillissement du matériel agricole communal, il apparaît nécessaire et urgent de procéder au remplacement du tracteur et du broyeur d'accotements.

3 devis ont été établis :

- Sté SEMAT de Saint Jean de Sauves : tracteur 55 200€ ttc, broyeur 8 400€

- Sté DOUSSET MATELIN de Neuville : tracteur 56 000€ ttc, broyeur

- Sté MAISA de Saumur : tracteur 53 400€ ttc, broyeur 6 960€ ttc

Après avoir reçu toutes les explications techniques, le conseil a voté à l'unanimité pour le devis de la Sté SEMAT.

Plan de financement :

Après avoir étudié les différentes possibilités de financement du renouvellement de matériel agricole, le conseil a voté à l'unanimité un emprunt de 63 600€, au taux de 0,45% auprès du Crédit Agricole.

Le conseil charge et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cet emprunt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.